

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 15 avril 2024**

Convocation adressée le 11 avril 2024
Compte rendu affiché le 22 avril 2024
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à 10h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 11 avril 2024 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN ; Florence VERNAY-CARRON

Absent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH; Nadine GEORGEL; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Corinne DUBAÏ ;Cédric VAN STYVENDAEL

Secrétaire : Tristan DEBRAY

2024- 15

**CLASSES A HORAIRES AMENAGES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE
JEAN MOULIN**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

L'organisation des classes à horaires aménagés est régie par des conventions avec les établissements de l'éducation nationale partenaires.
Les conventions en cours ont été adoptées par le comité syndical en 2019 pour le collège et le lycée et en 2021 pour le primaire ; elles sont à renouveler.

La mise à jour de la convention relative aux classes d'instrumentistes et danseurs qui lie le conservatoire au collège Jean Moulin vient de s'achever à l'issue d'un travail concerté entre les deux établissements.

Celle concernant les classes de primaire est en cours avec l'école Albert Camus.

La concertation se poursuit aussi avec le lycée Saint-Exupéry pour le renouvellement de la convention relative aux classes de S2TMD. L'éventuelle ouverture d'une filière théâtre est notamment à l'étude, en fonction des ressources disponibles.

Lors de sa séance du 22 janvier 2019 le comité syndical avait également adopté un règlement des classes CHA qui doit lui aussi être revu pour tenir compte des évolutions des conventions de partenariat.

Les conventions primaire et lycée ainsi que ce règlement seront proposés à l'approbation du comité syndical lors d'une prochaine séance.

Le conservatoire a été interrogé par des familles sur la possibilité d'une évaluation de leur enfant, candidat, en visioconférence. Il s'agit de familles résidant à l'étranger ou dans des départements et territoires d'outremer.

Les arguments pour mettre en place ces mesures dérogatoires sont d'ordre économique (déplacement et séjour couteux pour les familles sans garantie d'admission) mais aussi écologique (coût du bilan carbone des transports aériens).

Cette mesure n'est cependant pas envisageable pour les mises en situation collectives (candidats danseurs et tests de FM).

Les coordinateurs ont été invités à se prononcer sur une disposition transitoire concernant les modalités d'admission pour les quelques familles qui ont sollicité une dérogation cette année.

Un examen plus approfondi des conséquences de cette disposition sur l'organisation et le coût des tests d'entrée sera néanmoins nécessaire avant de modifier les règlements concernés.

Le comité syndical, à l'**unanimité**

- ✓ **décide d'autoriser** exceptionnellement, pour la campagne d'admission 2024/2025, une expérimentation des évaluations en distanciel, pour les seuls candidats musiciens résidant à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine ;
- ✓ **adopte** la convention relative aux classes à horaires aménagés organisées en partenariat avec le collège Jean Moulin pour la période 2024-2026 ;
- ✓ **autorise** la présidente à signer ce document et ses éventuels avenants.

PJ : une convention